



Syndicat National Unitaire

des **INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES** et
PEGC

Section des Alpes de Haute Provence

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale,

objet : réunions RH de proximité

St Auban, le 7 janvier 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le ministère a choisi de mettre à mal la négociation collective en limitant considérablement le champ de compétences des CAPD. Préférant y substituer une négociation au cas par cas afin de presser toujours davantage les salarié·es dans leurs droits les plus élémentaires.

C'est dans ce cadre que vos services déjà amplement surchargés de travail, toujours sur demande ministérielle et conformément au droit du travail, sont amenés à proposer des réunions de « Ressources Humaines » de proximité assorties d'entretiens individuels pour les collègues qui le désirent.

Les courriers envoyés aux personnels ne mentionnent nullement sur quel temps de travail seront organisés ces temps d'échange. Nous sommes certains qu'il s'agit là d'une erreur. En effet, aucun salarié, du secteur public comme du secteur privé, ne s'est jamais vu invité à échanger sur sa carrière avec son employeur sur son temps de loisir.

Aussi, nous comptons sur vous pour remédier à cet oubli et apporter rapidement une réponse à tous nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour le SNUipp04,

Ariane Sèdes,

Stéphane Bouthors,